

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY DES EXAMENS PROFESSIONNELS
DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE ET 1^{ère} CLASSE
- SESSION 2017 -
Région Auvergne Rhône-Alpes**

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre du nouvel espace statutaire de la catégorie B, il existe trois examens professionnels propres au cadre d'emplois de technicien territorial :

- l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe par voie de promotion interne, ouvert, sous certaines conditions, à des agents de catégorie C : agents de maîtrise, adjoints techniques principaux de 2^e et 1^{ère} classe ou adjoints techniques territoriaux principaux des établissements d'enseignement (ATTP2E) ;
- l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe, par voie d'avancement de grade, ouvert, sous certaines conditions aux techniciens territoriaux ;
- l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade ouvert, sous certaines conditions, aux techniciens territoriaux principaux de 2^e classe.

Les trois examens comportent :

- une unique épreuve écrite de « rapport technique assorti de propositions opérationnelles » dans la spécialité (durée : 3h ; coefficient 1)

Les deux examens d'avancement de grade ne comportent pas de phase d'admissibilité, mais une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Ne participent donc à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Pour l'examen de promotion interne, le jury fixe un seuil d'admissibilité à l'issue de l'épreuve écrite. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

- une unique épreuve orale d'entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ;
(durée : 20 mn dont 5 min au plus d'exposé, coefficient 1 ou 2 selon l'examen).

Comme pour l'épreuve écrite, toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Pour les examens de technicien principal de 2^e classe par voie de promotion interne et de technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade, l'épreuve est affectée d'un *coefficient 2*. Elle représente donc 2/3 de la note finale et joue un rôle essentiel dans la réussite à ces examens.

Pour l'examen de technicien principal de 2^e classe par voie d'avancement de grade, l'épreuve compte pour la moitié de la note finale puisqu'elle est affectée d'un *coefficient 1*, identique à celui de l'épreuve écrite.

2. L'ORGANISATION NATIONALE

Le calendrier national des centres de gestion prévoit une organisation des examens tous les deux ans, en alternance avec les concours de technicien et de technicien principal de 2^e classe.

Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale associant des représentants des centres de gestion, sont communs aux centres de gestion organisateurs de France métropolitaine.

Le calendrier d'organisation des examens est lui aussi commun aux centres de gestion organisateurs pour la période d'inscription et la date des épreuves écrites.

3. LA SESSION 2017 EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Le cdg69 organise les trois examens dans les 10 spécialités pour les besoins des collectivités des régions Auvergne Rhône-Alpes.

Le calendrier

Inscription (dates nationales)	25 octobre au 8 décembre 2016
Épreuves d'admissibilité (date nationale)	13 avril 2017
Résultats d'admissibilité	30 juin 2017
Épreuves d'admission	5 septembre au 21 septembre 2017
Résultats d'admission	9 octobre 2017

Les chiffres de la session

Session 2017	Inscrits	Présents aux écrits (en % des inscrits)	Admissibles ou convoqués à l'oral (en % des présents aux écrits)	Présents à l'oral	Admis (en % des présents aux écrits)
2 ^e classe PI	377	315 (83,55%)	63 (20%)	62	38 (12,06%)
2 ^e classe AG	165	151 (91,52%)	123 (81,46%)	118	55 (36,42%)
1 ^{ère} classe AG	322	281 (87,27%)	249 (88,61%)	231	154 (54,80%)
TOTAL	864	747 (86,46%)	435 (58,23%)	411	247 (33,07%)

Rappel session 2015	Inscrits	Présents aux écrits (en % des inscrits)	Admissibles ou convoqués à l'oral (en % des présents aux écrits)	Présents à l'oral	Admis (en % des présents aux écrits)
2 ^e classe PI	449	392 (87,3%)	71 (18,1%)	70	45 (11,4%)
2 ^e classe AG	110	102 (92,7%)	80 (78,4%)	77	45 (44,1%)
1 ^{ère} classe AG	343	316 (92,1%)	263 (83,2%)	252	163 (51,5%)
TOTAL	902	810 (89,8%)	414 (51,1%)	399	253 (31,2%)

Toutes spécialités confondues, le nombre d'inscrits est en baisse à l'examen de 2^e classe PI par rapport à la précédente session. Il est en hausse à l'examen de 2^e classe AG et relativement stable à l'examen de 1^{ère} classe AG.

Le taux de présence à l'écrit est globalement légèrement inférieur à celui de la session 2015, notamment à l'examen de 2^e classe PI et à l'examen de 1^{ère} classe AG.

Les chiffres détaillés par spécialité sont présentés page suivante.

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^e CLASSE (promotion interne)

Spécialité	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (seuil à 10,00)	Présents à l'oral	Admis (seuil à 10,00)
Bâtiments, génie civil	33	29	7	7	4
Réseaux, voirie et infrastructures	99	85	24	23	9
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	74	59	7	7	5
Aménagement urbain et développement durable	8	3	0	-	-
Déplacements, transports	11	9	2	2	2
Espaces verts et naturels	58	51	11	11	9
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11	9	0	-	-
Services et intervention techniques	63	53	9	9	6
Métiers du spectacle	18	16	3	3	3
Artisanat et métiers d'art	2	1	0	-	-
TOTAL	377	315 (83,55%)	63 (20% des présents à l'écrit)	62 (98,41%)	38 (12,06% des présents à l'écrit)

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^e CLASSE (avancement de grade)

Spécialité	Inscrits	Présents à l'écrit	Éliminés (note < 5,00) % des présents	Convoqués à l'oral	Présents à l'oral	Admis (seuil à 10,00)
Bâtiments, génie civil	22	21	0	21	21	13
Réseaux, voirie et infrastructures	50	43	10 (23,26%)	33	33	13
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	32	30	13 (43,33%)	17	15	7
Aménagement urbain et développement durable	5	5	1 (20%)	4	4	1
Déplacements, transports	5	4	0	4	4	3
Espaces verts et naturels	13	12	1 (8,33%)	11	11	6
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	17	16	1 (6,25%)	15	14	5
Services et intervention techniques	15	14	2 (14,29%)	12	10	2
Métiers du spectacle	4	4	0	4	4	3
Artisanat et métiers d'art	2	2	0	2	2	2
TOTAL	165	151 (91,52%)	28 (18,54%)	123 (81,46%)	118 (95,93%)	55 (36,42%)

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{re} CLASSE

Spécialité	Inscrits	Présents à l'écrit	Éliminés (note < 5,00) % des présents	Convoqués à l'oral	Présents à l'oral	Admis (seuil à 10,00)
Bâtiments, génie civil	38	35	7 (20%)	28	25	16
Réseaux, voirie et infrastructures	83	75	8 (10,67%)	67	64	43
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	57	49	5 (12,20%)	44	38	26
Aménagement urbain et développement durable	23	22	1 (4,55%)	21	21	17
Déplacements, transports	7	7	1 (14,29%)	6	6	3
Espaces verts et naturels	18	18	2 (11,11%)	16	15	12
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	58	46	5 (10,87%)	41	37	18
Services et intervention techniques	19	15	3 (20%)	12	11	7
Métiers du spectacle	6	6	0	6	6	5
Artisanat et métiers d'art	13	8	0	8	8	7
TOTAL	322	281 (87,27%)	32 (11,39%)	249 (88,61%)	231 (92,77%)	154 (54,80%)

Le profil des candidats

Les données portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.

	Proportion d'hommes	Proportion de 40 ans et +	Diplôme niveau V (CAP, BEP)	Diplôme niveau III (Bac + 2) ou plus	Originaire d'Auvergne Rhône-Alpes	Suivi d'une préparation auprès d'un organisme
2 ^e classe PI	92%	68%	40%	20%	92,7%	29%
2 ^e classe AG	79%	65%	20%	50%	93,3%	31%
1 ^{ère} classe AG	69%	45%	6%	81%	77,2%	35%

Pour les trois examens, le candidat-type est un homme, âgé de 40 ans et plus, domicilié dans la région Rhône-Alpes Auvergne et n'ayant pas suivi de préparation spécifique à l'examen.

L'examen de technicien principal de 1^{ère} classe par avancement de grade est le plus féminisé (même si la proportion de femmes n'est que de 31%) et celui où les candidats ont le niveau de diplômes le plus élevé et sont proportionnellement plus nombreux à suivre une préparation spécifique. C'est également l'examen où la proportion de candidats domiciliés hors région Auvergne-Rhône-Alpes est la plus élevée.

Concernant le grade d'origine des candidats à l'examen de 2^e classe PI, on compte 76% d'agents de maîtrise, 22% d'adjoints technique principaux de 1^{ère} ou 2^e classe, 2% d'ATTP2E.

La composition des jurys

Conformément aux dispositions réglementaires, les jurys des trois examens sont composés, à part égale, de représentants des trois collèges (élus, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux). La composition des jurys respecte une répartition à hauteur de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013).

4. L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT TECHNIQUE AVEC PROPOSITIONS

Les épreuves écrites se déroulent dans un seul centre d'examen, au CDG69 à Sainte-Foy-lès-Lyon (69). Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site du CDG69, à la rubrique « Concours et examens » <http://www.cdg69.fr/>
Les sujets en ligne ne comportent pas d'indications de correction.

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, l'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Les sujets

Pour les trois examens, l'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3h ; coefficient1).

Comme le précise la note de cadrage, l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet, mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions opérationnelles, organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport, produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

Les sujets sont identiques pour les deux examens professionnels d'accès au grade de technicien principal de 2^e classe, chacune des deux parties (analyse et propositions) étant notée sur 10 points. Un sujet spécifique est proposé pour l'examen d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe, avec un barème identique.

**THÉMATIQUE DES SUJETS
EXAMENS 2° CLASSE PI ET AG**

<i>Spécialités</i>	<i>Rapport technique (10 points)</i>	<i>Propositions (10 points)</i>	<i>Dossier</i>
Bâtiment, génie civil	Les phénomènes de moisissures et d'humidité	Un plan d'action permettant de réduire ces phénomènes dans les logements dont vous avez la gestion	27 pages 7 documents
Réseaux, voirie et infrastructures	L'entretien des voiries communales	Un plan pluriannuel d'entretien de la voirie communale	23 pages 6 documents
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	La prévention des nuisances de voisinage	Mobiliser et inciter les commerçants à mieux prendre en compte les nuisances environnementales liées au fonctionnement de leur activité	26 pages 8 documents
Aménagement urbain et développement durable	La prise en compte de la nature dans l'aménagement urbain	Faire du maintien et du développement de la nature en ville un axe fort du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)	29 pages 6 documents
Déplacements, transports	Les enjeux des plans de déplacement des entreprises	Initier une démarche de déplacement inter-entreprises (PDIE) au sein de la zone industrielle	23 pages 7 documents
Espaces verts et naturels	Les enjeux de la « ville jardinée »	Appliquer le concept de « ville jardinée » dans la commune	23 pages 12 documents
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	Les enjeux du parapheur électronique	Mettre en place un parapheur électronique dans la commune	23 pages 9 documents
Services et interventions techniques	La transition énergétique appliquée aux véhicules	Faire évoluer le parc automobile de la ville dans le respect des principes de la transition énergétique	24 pages 6 documents
Métiers du spectacle	Les utilisations exceptionnelles des locaux	L'organisation d'un concert pouvant accueillir 100 personnes dans le hall d'entrée du musée de la ville	24 pages 5 documents
Artisanat et métiers d'art	La conservation et la valorisation de fonds de la Première Guerre mondiale	La mise en œuvre d'une exposition permanente	23 pages 7 documents

EXAMEN 1^{ère} CLASSE AG

<i>Spécialités</i>	<i>Rapport technique (10 points)</i>	<i>Propositions (10 points)</i>	<i>Dossier</i>
Bâtiment, génie civil	Les obligations de l'autorité territoriale concernant les ERP	Garantir la bonne tenue du registre de sécurité des bâtiments publics de la collectivité	26 pages 9 documents
Réseaux, voirie et infrastructures	La sécurité routière	Mettre en œuvre le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière	24 pages 7 documents
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	La sécurité des circulations au sein d'un CTM	Mettre en œuvre un plan de lutte contre les risques de collision engins/piétons au sein du CTM	26 pages 7 documents

Aménagement urbain et développement durable	L'habitat participatif	Développer des projets d'habitats participatifs dans le centre-ville	27 pages 8 documents
Déplacements, transports	Le transport de marchandises en centre urbain	Réduire l'impact du transport de marchandises dans la ville centre	29 pages 7 documents
Espaces verts et naturels	L'aménagement des cimetières dans un contexte de gestion écologique	Mettre en œuvre une gestion plus écologique du cimetière de la ville en vue de l'obtention de labels	25 pages 12 documents
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	L'authentification forte dans les collectivités territoriales	Mettre en œuvre une authentification forte au sein des services du département	25 pages 7 documents
Services et interventions techniques	Les enjeux de la reprise en régie de prestations précédemment externalisées	Les conditions de reprise en régie des prestations d'entretien et de maintenance des chaufferies de l'ensemble des bâtiments	27 pages 8 documents
Métiers du spectacle	L'organisation d'événements dans un contexte d'état d'urgence	Assurer la mise en œuvre d'un festival de musique rock dans ce contexte	24 pages 7 documents
Artisanat et métiers d'art	Les réserves des musées	La mise en œuvre de l'aménagement et du transfert des réserves du musée de la ville dans des hangars	26 pages 9 documents

Le jury souligne que les sujets proposés sont adaptés aux missions des grades concernés et au niveau attendu des candidats et abordent de manière concrète la mise en œuvre de l'action des collectivités territoriales dans la spécialité. Ils ne présentent pas de difficultés majeures, les documents composant les dossiers étant accessibles.

La difficulté de l'exercice demandé est avant tout d'ordre méthodologique, le candidat devant, dans le temps imparti, analyser un dossier d'une vingtaine de pages et formuler des propositions d'actions opérationnelles. Cet exercice réclame une préparation méthodologique et un entraînement qui manquent visiblement à de nombreux candidats. Beaucoup éprouvent des difficultés à gérer correctement le temps de l'épreuve, ce qui se traduit souvent par un déséquilibre entre la partie analyse des documents et la partie solutions opérationnelles, ces dernières constituant pourtant un élément essentiel de la commande.

Les correcteurs regrettent aussi d'une manière générale que l'on trouve insuffisamment, dans les copies de « rapport » d'apports de connaissances en dehors du dossier, sous forme d'analyses ou d'exemples qui permettraient de rendre les propositions plus opérationnelles.

La qualité de l'expression écrite est globalement assez médiocre. De nombreuses copies sont pénalisées en raison de leur mauvaise orthographe. Rappelons que conformément au cadrage de l'épreuve, une mauvaise orthographe est sanctionnée d'une pénalité d'1 point, qui s'applique lorsque la copie contient plus de 10 fautes.

La notation de l'épreuve écrite

Toutes spécialités confondues, c'est à l'examen de 2^e classe PI que la note moyenne à l'épreuve est la plus basse (6,78). On compte pour cet examen 28,5% de notes éliminatoires < 5 et seuls 20% des candidats obtiennent la moyenne. Ces résultats sont malgré tout légèrement meilleurs que lors de la précédente session (6,24 de moyenne générale et 18,1% de notes ≥ 10).

C'est à l'examen de 1^{ère} classe AG que la note moyenne est la plus élevée (8,67), avec 11,4% de notes éliminatoires et la plus forte proportion de notes ≥ 10 (37,01%).

Dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures », qui rassemble dans les 3 examens le plus grand nombre de candidats, la note moyenne est de 7,59 à l'examen de 2^e classe PI, 7,99 à l'examen de 2^e classe AG et 8,48 à l'examen de 1^{ère} classe AG.

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^e CLASSE (promotion interne)

Spécialités	Présents	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	% ≥ 10	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	29	6	16	5	2	2,00	14,00	24,14%	7,54
Réseaux, voirie et infrastructures	85	14	47	18	6	2,50	14,50	28,24%	7,59
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	59	30	22	3	4	0,25	15,00	11,86%	5,23
Aménagement urbain et développement durable	3	0	3	0	0	6,25	9,00	0,00%	7,25
Déplacements, transports	9	2	5	1	1	3,50	13,00	22,22%	7,36
Espaces verts et naturels	51	12	28	6	5	1,00	13,25	21,57%	7,00
Ingénierie informatique et systèmes d'information	9	6	3	0	0	1,75	8,50	0,00%	4,72
Services et interventions techniques	53	16	28	6	3	1,00	12,75	16,98%	6,61
Métiers du spectacle	16	4	9	1	2	4,00	16,00	18,75%	7,30
Artisanat et métiers d'art	1	0	1	0	0	9,50	9,50	0,00%	9,50
TOTAL	315	90	162	40	23	0,25	16,00	20,00%	6,78

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^e CLASSE (avancement de grade)

Spécialités	Présents	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	% ≥ 10	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	21	0	12	6	3	5,00	14,00	42,86%	9,07
Réseaux, voirie et infrastructures	43	10	20	3	10	2,50	15,50	30,23%	7,99
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	30	13	12	4	1	1,00	12,50	16,67%	5,27
Aménagement urbain et développement durable	5	1	4	0	0	4,00	9,00	0,00%	6,95
Déplacements, transports	4	0	0	3	1	10,50	13,00	100,00%	11,50
Espaces verts et naturels	12	1	9	0	2	3,50	12,50	16,67%	8,08
Ingénierie informatique et systèmes d'information	16	1	11	4	0	4,00	10,75	25,00%	8,16
Services et interventions techniques	14	2	7	3	2	2,50	12,00	35,71%	7,93
Métiers du spectacle	4	0	1	0	3	7,00	15,00	75,00%	12,00
Artisanat et métiers d'art	2	0	0	0	2	13,00	15,50	100,00%	14,25
TOTAL	151	28	76	23	24	1,00	15,50	31,13%	7,87

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (avancement de grade)

Spécialités	Présents	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	% ≥ 10	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	35	7	21	6	1	2,00	12,25	20,00%	7,52
Réseaux, voirie et infrastructures	75	8	39	21	7	3,50	14,00	37,33%	8,48
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	49	5	22	6	16	3,25	16,00	44,90%	9,45
Aménagement urbain et développement durable	22	1	5	5	11	4,25	14,75	72,73%	11,30
Déplacements, transports	7	1	3	1	2	4,00	13,00	42,86%	9,32
Espaces verts et naturels	18	2	12	2	2	2,50	14,00	22,22%	7,38
Ingénierie informatique et systèmes d'information	46	5	27	9	5	3,50	15,00	30,43%	8,35
Services et interventions techniques	15	3	8	3	1	2,50	13,00	26,67%	7,68
Métiers du spectacle	6	0	4	0	2	5,50	13,00	33,33%	8,25
Artisanat et métiers d'art	8	0	4	1	3	5,00	17,50	50,00%	9,81
TOTAL	281	32	145	54	50	2,00	17,50	37,01%	8,67

Les délibérations des jurys

À l'issue de la correction des épreuves écrites, les jurys se réunissent pour délibérer.

Les jurys examinent tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs. Le jury de l'examen de technicien principal de 2^e classe par voie de PI décide d'annuler deux copies qui contreviennent clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat, les candidats ayant indiqué leur nom sur leur copie. Le jury attire à nouveau l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes d'anonymat des copies, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes accompagnant les convocations ainsi que sur les sujets eux-mêmes.

Après examen des notes présentées de façon anonyme, les jurys délibèrent sur les résultats des écrits.

Le jury de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2^e classe par voie de promotion interne, qui comporte une phase d'admissibilité, décide de fixer le seuil à 10 sur 20 dans les dix spécialités. 63 candidats au total sont ainsi déclarés admissibles, soit 20% des 315 candidats présents à l'écrit.

Les jurys des deux examens professionnels d'avancement de grade, pour lesquels il n'existe pas de phase d'admissibilité, prennent acte que seuls participeront à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu à l'épreuve écrite une note non éliminatoire ≥ 5/20, soit 123 candidats à l'examen de 2^e classe AG (81,4% des présents à l'écrit) et 249 à l'examen de 2^e classe AG (88,6% des présents à l'écrit).

5. L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

Les épreuves orales d'admission se déroulent dans les locaux du CDG69 à Sainte Foy-lès-Lyon.

Les épreuves d'entretien sont conduites par les membres du jury constitués en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges réglementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Chaque examen comporte une unique épreuve orale obligatoire dont l'intitulé réglementaire est le suivant :

Technicien principal de 2 ^e classe par voie de promotion interne	Technicien principal de 2 ^e classe par voie d'avancement de grade	Technicien principal de 1 ^{ère} classe par voie d'avancement de grade
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois. <i>Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 2</i>	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions techniques notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. <i>Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 1</i>	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. <i>Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 2</i>

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les connaissances et aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu de techniciens principaux de 2^e ou 1^{ère} classe : connaissances techniques et capacité à les exploiter, aptitude à exercer des responsabilités d'encadrement, motivation, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, attitude générale face à un jury, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un grade de catégorie B+ et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Comme lors des sessions antérieures, le jury souligne que les candidats sont dans l'ensemble plutôt bien préparés à l'exercice de l'exposé. Si la plupart des candidats maîtrisent également les connaissances et les méthodes liées aux fonctions qu'ils exercent, les défauts relevés concernent le plus souvent les connaissances d'ordre général (par exemple en matière de commande publique) et un manque d'ouverture sur l'environnement territorial. Il est attendu des candidats qu'ils montrent leur curiosité pour le monde des collectivités territoriales dans son ensemble.

Le jury regrette également que certains candidats ne mesurent pas suffisamment les attentes du jury liées aux missions dévolues aux titulaires du grade de technicien principal de 2^e ou 1^{ère} classe (direction de travaux, participation à l'élaboration de projets notamment). Les candidats doivent être en mesure de faire comprendre au jury leurs motivations et être capables de se projeter dans les fonctions qu'ils aspirent à exercer, en les mettant en rapport avec leurs acquis, leurs qualités et leurs souhaits d'évolution.

La notation de l'épreuve orale d'entretien

La note moyenne à l'épreuve s'établit à 9,89 à l'examen de 2^e classe PI, 11,14 à l'examen de 2^e classe AG et 11,72 à l'examen de 1^{ère} classe AG.

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^e CLASSE (promotion interne)

Spécialités	Convoqués	Présents	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	% ≥ 10	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	7	7	0	4	1	2	8,00	13,00	42,86%	10,21
Réseaux, voirie et infrastructures	24	23	0	16	3	4	5,00	17,00	30,43%	8,93
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	7	7	1	1	0	5	4,50	16,50	71,43%	11,86
Aménagement urbain et développement durable	0									
Déplacements, transports	2	2	0	0	0	2	12,00	15,50	100,00%	13,75
Espaces verts et naturels	11	11	0	2	0	9	7,00	16,00	81,82%	12,55

Ingénierie informatique et systèmes d'information	0									
Services et interventions techniques	9	9	0	4	4	1	6,50	13,00	55,56%	9,72
Métiers du spectacle	3	3	0	0	1	2	11,50	12,50	100,00%	12,17
Artisanat et métiers d'art	0									
TOTAL	63	62	1	27	9	25	4,50	17,00	54,84%	9,89

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^e CLASSE (avancement de grade)

Spécialités	Convoqués	Présents	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	% ≥ 10	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	21	21	0	5	3	13	7,00	16,50	76,19%	12,55
Réseaux, voirie et infrastructures	33	33	0	15	4	14	6,00	15,00	54,55%	10,21
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	17	15	0	2	7	6	8,00	17,50	86,67%	12,07
Aménagement urbain et développement durable	4	4	1	0	1	2	4,50	15,00	75,00%	10,38
Déplacements, transports	4	4	0	1	0	3	7,00	14,00	75,00%	12,00
Espaces verts et naturels	11	11	0	2	2	7	7,00	16,50	81,82%	12,18
Ingénierie informatique et systèmes d'information	15	14	0	8	1	5	6,00	15,00	42,86%	9,82
Services et interventions techniques	12	10	0	5	3	2	6,00	13,00	50,00%	9,65
Métiers du spectacle	4	4	0	1	1	2	9,00	14,00	75,00%	11,38
Artisanat et métiers d'art	2	2	0	0	0	2	12,00	18,00	100,00%	15,00
TOTAL	123	118	1	39	22	56	4,50	13,00	66,10%	11,14

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (avancement de grade)

Spécialités	Convoqués	Présents	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	% ≥ 10	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	28	25	0	8	3	14	8,00	17,50	68,00%	12,00
Réseaux, voirie et infrastructures	67	64	1	15	9	39	4,00	17,00	75,00%	11,88
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	44	38	0	9	10	19	6,00	17,00	76,32%	11,62
Aménagement urbain et développement durable	21	21	0	5	5	11	6,00	16,00	76,19%	11,69
Déplacements, transports	6	6	0	3	0	3	9,00	14,00	50,00%	10,83

Espaces verts et naturels	16	15	0	1	6	8	7,00	17,00	93,33%	12,63
Ingénierie informatique et systèmes d'information	41	37	0	13	12	12	7,50	14,50	64,86%	10,62
Services et interventions techniques	12	11	0	3	3	5	6,00	15,00	72,73%	10,91
Métiers du spectacle	6	6	0	1	1	4	6,50	16,00	83,33%	12,50
Artisanat et métiers d'art	8	8	0	0	2	6	10,00	18,00	100,00%	14,75
TOTAL	249	231	1	58	51	121	4,00	18,00	74,46%	11,72

6. L'ADMISSION

Les délibérations d'admission

Selon les dispositions de l'article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. Les jurys pléniers, ayant décidé qu'il n'y avait pas lieu d'opérer une péréquation des notes des épreuves d'entretien, fixent les seuils d'admission à 10 sur 20 pour l'ensemble des spécialités des trois examens.

Pour cette session, le taux de réussite (rapport entre les candidats admis et les candidats présents à l'écrit) à l'examen de 2^e classe PI s'avère très légèrement supérieur à celui de la session 2015 (12,06% contre 11,4%). Il est en baisse à l'examen de 2^e classe AG (36,42% contre 44,1%) et en hausse à l'examen de 1^{ère} classe AG (54,8% contre 51,5%) (cf. le tableau p. 2).

Le profil des lauréats

	Proportion d'hommes	Proportion de 40 ans et +	Diplôme niveau V (CAP, BEP)	Diplôme niveau III (Bac + 2) ou plus	Originaire d'Auvergne Rhône-Alpes	Suivi d'une préparation auprès d'un organisme
2 ^e classe PI	89%	61%	31,5%	31,5%	92,1%	45%
2 ^e classe AG	71%	44%	5%	64%	90,9%	34%
1 ^{ère} classe AG	69%	40%	6%	84%	78,6%	45%

La proportion d'hommes est moindre parmi les lauréats que parmi les présents aux écrits (cf. tableau p.4), ce qui souligne une meilleure réussite des femmes aux trois examens. En comparaison avec les présents aux écrits, on constate également parmi les lauréats une surreprésentation des candidats de moins de 40 ans, des diplômés du supérieur ainsi que des candidats ayant suivi une préparation auprès d'un organisme. Pour l'examen de 2^e classe PI, on relève la même répartition des grades d'origine parmi les lauréats que parmi les candidats présents aux écrits : 76% d'agents de maîtrise, 22% d'adjoints technique principaux de 1^{ère} ou 2^e classe, 2% d'ATP2E. Les agents de maîtrise n'ont donc pas un taux de réussite supérieur aux adjoints techniques principaux.

7. CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats des trois examens professionnels et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts, et ce en se préparant sérieusement aux épreuves et en tirant partie des informations transmises dans les rapports des jurys. Le jury conseille en particulier aux futurs candidats de montrer une plus grande curiosité pour l'environnement territorial, élargie au-delà de leurs fonctions actuelles.

Le jury insiste également sur l'importance du choix de la spécialité qui doit obligatoirement être opéré par les candidats en rapport avec leur formation et/ou leur pratique professionnelle. Certains candidats ont en effet commis des erreurs dans ce choix qui les ont lourdement pénalisés lors des épreuves d'admission. Le programme réglementaire des spécialités, les sujets d'écrits des sessions précédentes, les notes de cadrage sont autant d'outils à la disposition des candidats pour opérer le choix d'une spécialité comme pour se préparer aux épreuves.

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation des trois examens. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. La Présidente du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui ont permis un bon déroulement des épreuves. Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des nominations de lauréats ayant démontré un potentiel utile aux collectivités.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 24 octobre 2017

La Présidente du jury

Anne CAMBON-CHANCROGNE

Adjointe au maire de Messimy (69)

